

Protocole et dispositifs d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France Département de la Côte d'Or 2015/2016

L'affectation des élèves relève de la compétence de la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or, pour l'ensemble des dispositifs d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA). Les dossiers sont instruits et suivis par le pôle des élèves et de l'action éducative de la Côte-d'Or (ELAE 21) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or (DSDEN).

Contact : 03.45 62 75 54 ou elae21.scor2@ac-dijon.fr

Une cellule administrative départementale des élèves allophones nouvellement arrivés en France, pilotée par monsieur Royer, IEN de la circonscription du 1er degré de Dijon nord, est chargée du suivi et de l'évaluation des dispositifs.

Quels que soient le niveau d'enseignement et le profil des élèves, les différents dispositifs sont mis en œuvre dans une logique d'inclusion ; ils consistent à favoriser l'intégration la plus rapide possible dans un cursus scolaire ordinaire et fonctionnent selon le principe « d'entrée et sortie permanentes ».

Les élèves qui cessent de bénéficier d'un des dispositifs spécifiques sont systématiquement signalés au pôle ELAE 21 de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or.

1er degré

Procédure d'accueil des élèves

1. Pour l'agglomération dijonnaise

Les familles des élèves, qu'elles se présentent spontanément dans une école ou qu'elles s'adressent à une association, seront systématiquement dirigées vers le pôle ELAE 21 de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or.

Après entretien, un rendez-vous sera donné pour un positionnement scolaire permettant de déterminer le dispositif le plus adapté au profil de l'élève.

L'IEN de la circonscription de l'école d'affectation et l'IEN chargé du dossier des élèves allophones nouvellement arrivés sont informés de chaque inscription d'élève.

2. Hors agglomération dijonnaise et pour la région de Chatillon:

Les élèves sont accueillis par l'école de secteur, qui transmet les informations (en utilisant la fiche jointe) au pôle ELAE 21 de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or.

Suite aux tests de positionnement mis à disposition des écoles et effectués sur place, une préconisation de scolarisation parviendra à l'école.

Les élèves d'âge pré-élémentaire sont accueillis dans tous les cas dans l'école de leur secteur. Le directeur de l'école maternelle en informe la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or - pôle ELAE 21 – , l' IEN de la circonscription et Monsieur Royer, IEN Dijon nord.

Positionnement scolaire

Il est effectué par une enseignante du premier degré spécifiquement chargée de cette mission.

En fonction des résultats des tests de positionnement* :

1. Les élèves sont scolarisés dans la classe la plus adaptée.
2. Les élèves sont affectés par la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or dans un des dispositifs ci-dessous

* : *les tests de positionnement ne peuvent être proposés aux élèves ayant l'âge d'entrer au CP ainsi qu'aux élèves non scolarisés antérieurement.*

Dispositifs d'accueil

Deux types d'accueil sont mis en place en fonction du profil des élèves :

● Cinq Unités Pédagogiques pour les **Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)** destinées principalement aux élèves non scolarisés antérieurement ou trop éloignés de la scolarisation, dont l'adaptation nécessite une prise en charge spécifique importante d'une durée variable, ne pouvant excéder une année :

- école Darcy Dijon;
- école Lamartine Dijon ;
- école Petit-Bernard Dijon;
- école Carco Châtillon-sur-Seine ;
- école Lucien Treuffet Sainte Colombe sur Seine.

● L'école du secteur.

Quel que soit le dispositif d'accueil considéré, les directeurs et directrices d'école informent la DSDEN (elae21.scor2@ac-dijon.fr) au fur et à mesure des éventuels départs des élèves.

N.B. : *une aide spécifique peut être apportée par des enseignants ressources aux élèves (scolarisés antérieurement en France ou dans leur pays d'origine) inscrits dans leur école de secteur.*

La répartition des ressources enseignantes en fonction des besoins objectivement identifiés est gérée par la cellule des élèves primo-arrivants (contact monsieur Royer : 03 45 52 21 04)